



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATION DU 13 DECEMBRE 2017 qui s'est tenue à 19h00 Dans la salle de Glabais, Avenue Eugène Philippe 1A, à 1473 Glabais**

**OBJET :** DEMANDE DE PERMIS UNIQUE : 874.12-17.11  
Objet : Implantation d'un parc éolien comprenant 6 machines  
Bien sis : 1470 Genappe, Le long de la N25  
Demandeur : NEW WIND S.P.R.L

---

Etaients présents :

Pour le demandeur :

- Mr Benoit HENRIET, GESTAMP Wind, comme représentant du demandeur,
- Mr Emmanuel GOBE, NEW WIND, comme représentant du demandeur,
- Mr Gilles DELFOSSE, SERTIUS, comme représentant du bureau d'étude chargé de réaliser l'étude d'incidences sur l'environnement,
- Mme ?,
- Mr Pascal FRANCOIS, représentant de « La Boite à com », modérateur.

A titre informatif étaient présents pour la Ville de Genappe :

- Monsieur Gérard Couronné, Bourgmestre,
- Madame Carine Messens, Echevine de l'urbanisme,
- Monsieur Vincent Girboux, Président du CPAS,
- Monsieur Christophe Hayet, échevin des travaux,
- Monsieur Rembert Vandamme, échevin des travaux,
- Isabelle Delhaye, responsable service urbanisme.

Présidence : Monsieur Gérard Couronné.

Introduction du Modérateur

- Cadre Formel, soirée officielle prévue par la procédure permettant de lancer l'étude d'incidence.
- Possibilité pour le public, opposants ou non, d'émettre des remarques, suggestions, poser des alternatives et faire part de situations particulières.

- La commune est tenue de permettre aux promoteurs de présenter ce projet. Cela ne veut pas dire qu'elle est pour ou contre. Elle va découvrir le projet qui va être présenté.

### Présentation du demandeur

New Wind est une société basée à Namur, développe des parcs éoliens en partenariat avec Gestamp Wind Wallonie.

New Wind : recherche de localisations. Gestamp : développeur technique

GESTAM exploite aujourd'hui 3 sites : Feluy avec 7 éoliennes, Verny ( ? ) avec 6 éoliennes et Hannut en cours de construction.

### Présentation du projet : projection du plan (voir annexe).

- Situé entièrement sur Genappe. De part et d'autre de la RN25
- A noter : le plan présenté ici ( voir annexe 1) est différent de celui qui a circulé dans la presse
- Hauteur maximum des éoliennes : 150 m
- Diamètre de rotor maximal : 122 m
- Puissance unitaire : 3,9 MW/unité maximum
- Production estimée : 50.000 MW/h/an / consommation de 12.500 à 14.000 ménages
- Raccordement sur la station électrique de Baisy-Thy à +/- 6,5 km, en suivant les axes routiers pour les raccordements. Tracé imposés par le Gestionnaire de réseau
- Le recul par rapport aux zones d'habitat et aux habitats doit être et est de minimum 600 m

### Contraintes du projet

- Conduite Vivaqua de laquelle il faut s'écarter
- Les zones tampon par rapport à la zone d'habitat du plan de secteur
- Les zones tampons par rapport aux habitats isolés
- La ligne HT au nord
- La N25

Le projet est en zone agricole du plan de secteur et respecte les distances minimum requises.

Au nord, le projet est à 700 m de la première zone d'habitat (le min. étant de 600 m), et à 750 m de l'habitat isolé (le min. étant de 400 m).

Au sud, à 700 m de la zone d'habitat

Des avis techniques seront demandés, par exemple RTBF, force aérienne, la DGO3...

Une étude d'incidence sera réalisée par le bureau SERTIUS de Louvain-La-Neuve.

### Etude d'incidence :

- Aujourd'hui l'étude d'incidence n'a pas encore débuté. Les impacts doivent encore être étudiés.
- Qu'est-ce qu'une EI : Annexe obligatoire à une demande de permis qui doit permettre aux autorités d'estimer si le projet est approprié par rapport au contexte local. Outil d'aide à la décision. Outil d'évaluation d'orientation pour le promoteur : mise en évidence des carences, des lacunes, des potentialités d'amélioration pour le projet.
- Procédure : phase de consultation du public : RIP (aujourd'hui)/ réalisation de l'étude d'incidence/ dépôt de la demande de permis / Instruction de la demande de permis (+/- 6 mois) au cours de laquelle aura lieu l'enquête publique de 30 jours. celle-ci intervient donc plus tard lorsque l'EI est finalisée. Nous répondrons aux questions posées aujourd'hui. Les citoyens ont 15 jours à dater d'aujourd'hui, donc pour le 5 janvier, pour envoyer leur remarques/questions/demandes d'examen d'EI, à la commune avec copie au demandeur.

- Contenu de l'EI :
  - Etude des effets directs (bruits/paysage/ombre/ impact sur la faune...) et indirects (raccordement (sur le court et long terme vu que les permis sont délivrés pour 30 ans), chantier de construction (passage des camions/nombre/ volumes de terres à excaver), Phase d'exploitation de 30 ans))  
Un avis sera remis par le Pôle Aménagement du territoire sur la qualité de l'étude.
  - Analyse des critères : distances ./ habitats, ./ infrastructures aériennes ou souterraines, ./ zones d'intérêt biologique (décanteurs...), ./ zones d'intérêt paysager, ./ aux autres projets éoliens en cours de développement et existants/ impacts cumulatifs.

Les Thèmes abordés :

- Milieu naturel (sol, sous-sol, eaux souterraines, environnement physique et biologique, description des habitats), relevés sur terrain.
- Milieu humain :
  - \* Paysage : zone de visibilité, photos montage, co-visibilité, encerclement (déterminer si pas encerclement des certaines habitations) , intégration paysagère
  - \* Bruit : mesures de jour et de nuit sur site, prévisions, modélisation, évaluation du caractère audible ou non en fonction du bruit de fond existant.
  - \* Ombres : Normes = maximum 30 h d'ombrage/ an et 30 min par jour
  - .... \*Balisage, en fonction aviation civile et militaire
  - \* Risque d'accidents
  - .... \* Energie/production
  - .... \* Aménagement du territoire
  - .... \* Mobilité
- Etude des alternatives sur un certain périmètre : étude d'autres sites qui permettraient d'implanter le projet et voir si ces endroits se prêtent mieux ou moins bien au projet. Autre alternative : envisager plusieurs gammes (type) d'éoliennes.
- Chaque question des citoyens fera l'objet d'une réponse dans l'EI.

### Questions réponses.

*Monsieur Stanislas de Lantsheere :*

- Aucun dossier ne nous est fourni. C'est donc « de mémoire » que vous demandez aux citoyens d'émettre leurs remarques. Demande d'acter que les citoyens sont dans l'impossibilité d'émettre des remarques en 15 jours vu l'absence de dossier/support. Avez-vous un dossier ?  
*Réponse du modérateur : rappel de la procédure règlementaire. Phase de consultation préalable. Il n'y a à ce stade aucun dossier. Ce dossier sera disponible lors de l'enquête publique.*
- Pouvons-nous avoir l'adresse du Promoteur ?  
*Réponse : l'adresse est projetée ici.*

*Monsieur Olivier Quatrezoos :*

- La date du 5 janvier est-elle exacte pour le dépôt des remarques ?  
*Réponse : oui, confirmation.*
- Dans quelles publications avez-vous fait paraître l'avis de RIP ?  
*Réponse : Proximag, Vers l'avenir, La Meuse + Affichage.*  
Des citoyens s'insurgent sur le fait que « la Meuse » ne vient pas jusque Genappe !
- La valeur de New Wind est de 20.000 euros. Pas crédible.  
*Réponse : New Wind est juste une société de développement qui ne fait que négocier avec les propriétaires terriens. Le reste, qui demande beaucoup de capitaux, est fait par Gestamp.*
- Quels critères définissent le choix de l'implantation ? Opportunité des loueurs ? Foncier disponible ?  
*Réponse de Monsieur Henriët: Deux éléments : 1. Sur Genappe c'est la seule zone où il est possible d'implanter des éoliennes vu la carte des contraintes, 2. La main sur le foncier, oui, et vu les interdistances nécessaires.*

- Anciennement une demande a déjà été refusée en 2003, entre autre car située dans l'axe de vision du Lion de Waterloo. Ici les éoliennes sont écartées de la RN25 et en plein dans l'axe du Lion de Waterloo.

*Réponse de Mr Delfosse : l'impact par rapport au Lion sera étudié, les éoliennes seront-elles visibles depuis cet endroit ? , existe-t-il des points de vue préférentiel qui seront gâchés ? C'est l'autorité qui décidera si l'impact est inacceptable.*

*Modérateur : il est possible que l'autorité, la région, puisse considérer que le développement d'un projet soit antinomique avec l'existence de ce site touristique remarquable.. ?*

*Madame ? :*

- Gestamp Wallonie serait en perte ! Les comptes sont pire que New wind.

*Réponse : Gestam existe depuis 2008 ,le parc de Feluy n'a produit que l'année passée. Les procédures de mise ne place sont longues. GESTAMP est une filiale d'une société espagnole.*

- Pourquoi ne pas être clair ? Ne pas dire « nous représentons un groupe espagnol coté en bourse et voulons installer des éoliennes en wallonie ». Gestam a un employé et est en perte de 96.000 euros et vous avez derrière vous un groupe espagnol. Aucun impôt n'est payé en Belgique !derrière il y a un gros actionnaire espagnol !

*Monsieur Yves BATEN, route de Lillois n°34 à Vieux Genappe :*

- Je suis le premier impacté, ma maison est à moins de 500 m d'une éolienne et va perdre 50 % de sa valeur alors que la société va s'en mettre plein les poches.. Allez-vous offrir l'électricité gratuite pour les habitants sur une génération? Ces éoliennes n'ont pas leur place ici, mais en mer ou hautes fagnes.

*Réponse du modérateur : Si vous êtes à moins de 500 m, cela sera étudié, et si vous avez raison, effectivement il y a une éolienne qui doit disparaître.*

*Monsieur Alain VERRIJDT, 30 chemin du Fond d'Obais à Glabais :*

- Une éolienne est à moins de 500 m de l'habitation.
- Il est important que nous puissions faire nos remarques sur base d'un dossier, car tout ce qui ne sera pas fait comme remarque ne sera pas pris en compte dans l'EI.
- L'envoi d'un courrier peut-il se faire par e-mail ?

*Réponse de Monsieur Delfosse: La forme officielle est l'envoi d'un écrit. Il est évident que si vous m'envoyez un mail, dans le délai,ou un peu après je ne vais pas les ignorer.*

*Il est acté que l'on peut envoyer un mail à Mr Delfosse et que les e-mails peuvent être envoyés à la commune et au promoteur et en considérer la valeur légale.*

*Le modérateur conseille l'écrit de la réglementation officielle.*

*Monsieur le Bourgmestre confirme que l'envoi de mails sera valable pour l'administration communale.  
mail commune : info@genappe.be*

*Monsieur Stanislas de Lantsheere :*

- Combien d'interlocuteurs avons-nous ? Promoteur/commune/SERTIUS ?

*Réponse : réglementation = courrier à la commune et copie au demandeur.*

- Il n'y a pas eu de réponse pour la fourniture d'un dossier ?

*Réponse du modérateur : Le demandeur va faire parvenir quelque chose à la commune que l'on mettrait à la disposition de la population. La commune est-elle d'accord ? Monsieur le Bourgmestre signale que ce n'est pas prévu comme cela, et demande, s'il s'agit d'un dossier papier, que le demandeur fournisse les copies. L'administration ne fera pas les copies.*

*Le demandeur annonce n'avoir aucun dossier actuellement. Monsieur le Bourgmestre demande alors ce qu'ils attendent de la commune ?*

*Monsieur Nicolas (Loix ?) de Baulers :*

- L'EI va étudier le bruit, or les machines ne sont pas déterminées ? Seront-elles définies lors de l'EI, à la fin de l'EI ? Allez-vous considérer la tonalité ? Elle peut être très pénalisante.

*Réponse : Effectivement, il y a plusieurs marques et types d'éoliennes. On va étudier plusieurs modèles et voir si ces machines respectent les normes. Le cas échéant L'EI dira s'il faut privilégier un modèle.*

*Non, on ne considère pas la tonalité (émergence forte), mais les valeurs bruits en db.*

- New wind n'a pas de structure financière solide, est-ce le bon interlocuteur ?

*Monsieur Rens :*

- Quand on fait le choix de poser une question, il faut se donner le temps de recevoir la réponse. Il y a un problème de publicité dans ce dossier. On ne rentre pas dans un cadre confortable de démocratie : période de congés, or toutes les remarques faites durant ces 15 jours sont déterminantes.

*Réponse du modérateur : personne n'est responsable, c'est la procédure.*

*Monsieur ?*

- Toutes les remarques faites avant le 05/01 seront prises en compte . Cela veut dire que les remarques faites après ne seront pas prises en compte. ! On doit faire des remarques sur rien.

*Réponse du modérateur : des personnes ont vu la localisation des machines et se sont manifestées.*

*Cela a donc du sens. A ce stade on n'est pas devant un dossier complet. Cette réunion intervient peut-être trop tôt mais elle voulue par le législateur. Premier espace de démocratie avant l'enquête.*

*Monsieur Jean-François Mitch :*

- Si le promoteur est d'accord, l'information peut toujours être améliorée. Création d'un processus ouvert, et création d'un comité d'accompagnement. Cela dépend de la volonté de définir un espace de dialogue. L'EI va débiter, fera ou non que le promoteur continuera. Pourquoi ne pas informer/présentation des résultats de l'EI avant de lancer l'enquête publique pour une information complète.

*Réponse du promoteur: c'est envisageable.*

*Monsieur Paul BLAUDE, 14 Bruyère des Berlus à Vieux-Genappe :*

- Interpellant d'organiser cette consultation 10 jours avant Noël, à une époque où on a autre chose à faire. C'est classique.
- Le projet Nivéole au même endroit a été recalé. L'EI peut-elle statuer clairement sur ce qui a changé, sur ce qui permet aujourd'hui de défendre ce projet ?
- Impact visuel : nous demandons de faire la distinction entre l'impact d'un objet fixe et d'un objet en mouvement.
- Quelles sont les garanties sur la capacité de démantèlement en fin de vie ? New Wind sera-t-elle toujours là et n'a pas la capacité de gérer ce projet. Dizaines de m3 de béton et centaine de milliers d'euros. Je viens de refuser à un autre promoteur une implantation sur mon terrain, car on n'a pas pu me donner une garantie à ce sujet. On donne une garantie à la RW, pas au propriétaire. Je souhaite que l'on ait une garantie par rapport à cela. Pourquoi n'achetez-vous pas le terrain ? car alors vous êtes responsable du démantèlement.  
*réponse du promoteur: La RW impose une garantie de 80.000 à 100.000 euros par éolienne à son profit, censée garantir le démantèlement.*  
*Si les projets sont solides, ils sont financés par les banques à 80 %. Si nous n'avons pas moyen de mettre les 20% restants, la banque ne prêtera pas.*
- Quelle est à terme la projection d'extension du parc ?
- Quelle est la puissance nominale ?

*Monsieur Olivier Quatrezoos :*

- Qui est propriétaire des terrains ?  
*Des agriculteurs locaux.*
- Des éoliennes de cette puissance, 4 MW, se mettent en mer. Avez-vous des exemples de ces éoliennes ? Nous demandons d'étudier l'implantation de plus petites éoliennes qui acceptent des vents

plus faibles décrochent moins vite.

*Réponse de Monsieur Henriët: L'étude se fait sur une gamme de 2 à 3,9 MW car c'est là que les derniers modèles en sont. Vu la longueur des procédures (7 et 10 ans) on prévoit les plus grands rotors possibles. Votre raisonnement n'est pas valable en Belgique. Les plus grandes pales profitent de vents plus faibles, elles produisent plus mais avec moins de nuisances, moins de bruit.*

**Monsieur Benoit VLASEMBROECK (?) :**

- Un fois le permis délivré, vous pouvez ajouter 20% soit 2 éoliennes ? qu'en est-il et comment le parc sera-t-il maximisé ?

*Réponse : il ne sera pas possible de rajouter des éoliennes, vu les distances par rapport aux habitations.*

*Nous nous engageons à maximum 6 éoliennes.*

Monsieur VLASEMBROECK estime que l'on peut ajouter facilement des éoliennes.

**Monsieur Jean-Paul RENS de Glabais:**

- Tout ceci n'est-il pas un simulacre de procès? Vous écrivez : « Il faut exposer de arguments pour qu'une décision soit prise en défendant l'intérêt général. Le Gouvernement peut donc l'autoriser malgré l'absence de planification et contre l'avis des riverains et de la commune. » Dans quelle mesure s'activer car le Gouvernement peut délivrer un permis dans l'intérêt générale ne tenant pas compte des avis des communes ?

*Réponse : La commune a effectivement une valeur d'avis. D'autres organismes indépendants interviennent également et sont consultés. Un projet peut se développer contre l'avis d'une partie de la population mais en région wallonne la population a souvent raison d'un projet.*

**Monsieur Gérard Couronné, Bourgmestre :**

- Le projet précédent qui a fait l'objet d'un avis défavorable du Collège communal est rentré à la commune avec un refus de permis du FT et FD. (société Wind Vision pour 3 éoliennes à Genappe et trois à Nivelles) . Un recours du demandeur au Gouvernement n'est pas effectivement pas exclu.

*S'adressant au demandeur : J'ai rencontré il y a quelques mois un de vos représentants et lui ai dit que ce n'était pas le moment de déposer une demande de permis car la Ville entame une étude sur les possibilités d'implantation d'éoliennes à Genappe. Cette étude sera présentée aux citoyens. Elle va peut-être conclure qu'il faut les mettre à tel endroit ou qu'il faut les implanter en mer du nord, ce que je pense. Je m'étonne que vous ayez initié ce dossier sans en attendre les résultats.*

**Madame Geneviève Guilmin de Glabais :**

- Il est bizarre que l'auteur de l'EI soit désigné par le promoteur. Peut-il alors émettre un avis neutre étant rémunéré par le promoteur ?

*Réponse : Oui, en Belgique, c'est le promoteur qui finance l'étude. Pour éviter les études de complaisances, le législateur a mis en place des balises : un agrément, une notification aux instances concernées en début de procédure du choix de l'auteur de l'EI lesquelles peuvent le récuser, la signature d'une déclaration sur l'honneur par l'administrateur délégué de SERTIUS comme quoi le demandeur n'a pas de lien privilégié avec le bureau d'étude, le Pôle « Aménagement du Territoire » qui peut sanctionner la qualité de l'étude et retirer l'agrément.*

**Dominique BRASSEUR de Glabais :**

- Qu'en est-il de l'extension du parc ? Qu'est ce qui est possible même si prévu ou pas ? L'EI peut-elle nous informer à ce sujet ? une augmentation de 25 % est possible sans permis.

*Réponse : aujourd'hui il n'y a que 6 éoliennes. La demande de permis ne pourra donc pas porter sur 7 éoliennes. Nous ne pouvons présumer de ce qu'un autre promoteur pourrait proposer, pour autant que cette extension soit possible.*

*Revenir avec une éolienne supplémentaire nécessite une nouvelle demande de permis unique. Ce qu'il y a c'est qu'en théorie, une nouvelle étude d'incidence peut ne pas être demandée si l'extension*

*est inférieure à 25%. L'autorité peut imposer cette étude, et on n'imagine pas que l'autorité n'utilise pas ce droit.*

- Quel est le périmètre d'annonce de l'enquête publique ?

*Réponse : Dans les différentes communes concernées, il y a un affichage et une publication dans les journaux.*

*Monsieur Daniel GALINSKI de Promelles :*

- Vous basez-vous bien sur les directives européennes et normes en vigueur et non pas sur les conditions sectorielles qui sont illégales pour l'instant ?

*Réponse : Il existe en Wallonie un cadre de référence élaboré en 2013 donnant de lignes directrices même s'il est indicatif. Les conditions sectorielles ont effectivement été annulées mais restent valable 3 ans.*

*Le cadre légal sont les conditions sectorielles et les conditions d'exploitation, pas les directives européennes.*

- La dévaluation immobilière sera-t-elle étudiée et sur base de quels critères ?

*Réponse : Non l'EI n'étudie pas cela. Des études à ce propos existent déjà.*

- Nous demandons que ce point soit examiné lors de l'EI.

*? :*

- Pouvons-nous connaître la rentabilité du projet ?

*Réponse : Cela ne fait pas partie de l'EI. On fournit le nombre de MWH produit sur la durée d'exploitation, il est possible d'en faire des projections.*

*Monsieur Daniel Detienne :*

- Je suis pour les éoliennes. C'est la 4<sup>ème</sup> fois en 20 ans que j'assiste à ce genre de réunion. Lors des réunions, ce sont toujours les mêmes questions et les mêmes réponses. Triste car le Premier Ministre vient d'accepter un pacte énergétique. Il faut se bouger et penser à l'avenir de la planète, l'énergie renouvelable est notre salut. Posez-vous les bonnes questions. La Commune a un plan ambitieux, le plan Pollec pour diminuer de 40% les émissions de gaz à effet de serre pour 2030, ce plan prévoit l'implantation de 7 éoliennes sur le territoire. On engage tous les citoyens de Genappe à participer à ce plan. Les citoyens doivent s'engager dans un autre combat : pour une autre planète.

*Monsieur Paul BLAUDE, 14 Bruyère des Berlus à Vieux-Genappe :*

- Nous sommes tous pour l'avenir de la planète, mais pas n'importe comment. Tout le monde doit faire des efforts, mais pourquoi implanter des éoliennes là où on n'est pas sûr qu'elles fonctionneront correctement. Sur 300 kms de route aujourd'hui, combien ai-je vu d'éoliennes arrêtées ? Est-ce que l'on organise la pénurie d'énergie renouvelable ? peut-être mais la production des éoliennes est aléatoire, fluctuante et non maîtrisable. Il est temps d'étudier la possibilité de stocker l'énergie de ces éoliennes. Je suggère d'étudier l'implantation d'un parc de batterie, au risque d'aller droit dans le mur. Je demande également que l'EI étudie la dépréciation immobilière et que l'on évalue les effets sonores en fonction des futures normes.

*Monsieur Jean-Paul RENS :*

- Il faut tenir compte du nouveau projet d'habitats sur le site de la sucrerie qui peut être considéré comme un site d'intérêt paysager et donc des distances, ainsi que du Grand Foriest : ferme transformée en habitats.

*Madame Sabine Mailleux de Namur :*

- J'habite Namur et ai appris par hasard l'existence de cette RIP. Je suis propriétaire de deux maisons rue Bruyère Madame. Mauvaise publicité, juste avant Noël. Le plan montré ici est illisible, il ne comporte pas de noms de rues. Je souhaite être prévenue. Triste et en colère.

*Monsieur Joël FERRY ( ?), Président ASBL « Du côté des Champs » de Baulers. 067 84 21 98.*

TÉL 067/79.42.00 FAX 067/79.42.47 EMAIL INFO@GENAPPE.BE. WWW.GENAPPE.BE BPOST BE15 000005066430 BELFIUS BE90 091000145832

- Invite les citoyens à le contacter. Comité de quartier reconnu par la Ville de Nivelles. Divers sujets d'occupation. Avons Travaillé sur le projet éolien de Wind vision. Emettons certaines critiques ..., pas nécessairement contre l'éolien.

*Monsieur Jean-François Mitch :*

- Le projet NIVEOLE a été refusé en 2003 en raison de l'impact sur la plaine de Waterloo et parce que le promoteur refusait de passer de 11 à 6 éoliennes. A l'époque la hauteur prévue était de 120 m.
- Annonce de RIP : la date de clôture n'est pas précisée. Ne s'agit-il pas d'un vice de procédure. A vérifier. Le délai ne suffit pas puisqu'il y a une prolongation jusqu'au 5 janvier.
- Le promoteur est-il prêt à postposer son projet dans l'attente des résultats de l'étude que La ville va entamer ?

*La réponse est non, cela va être difficile d'arrêter et d'attendre que la commune se prononce. Dans l'EI Nous allons déjà étudier tous les sites susceptibles d'accueillir des éoliennes dans le coin, et l'EI va les classer. Malheureusement les élections arrivent, la commune aura autre chose à faire et cette étude il faudra l'attendre un certain temps.*

*Monsieur Delfosse ajoute que l'on ne fait pas une évaluation complète sur 15 kms. On reprend les sites potentiels alternatifs. La classification est difficile, mais la capacité d'accueil d'un site donné est une information objective.*

- Demain soir à 19h30 dans la salle communale de Vieux Genappe, on fait une réunion pour vous aider à décoder un projet éolien, comment l'améliorer ou intervenir positivement.

*Monsieur Olivier Quatrezoos :*

- Attire l'attention sur les implantations proches du centre de Genappe, au nord.
- Demande que l'EI étudie l'impact sur le développement économique du centre de Genappe.

Le modérateur annonce l'examen par le promoteur de mettre à la disposition des citoyens une page internet avec de informations plus claires, et on transmettra à la commune un plan plus clair.

Le Procès-verbal sera disponible à la commune.

*Monsieur Stanislas de Lantsheere :*

- Pour répondre à Mr Detienne, on est tous pour trouver des solutions et pour l'écologie , mais pas à n'importe quel prix. Il y a d'autres alternatives. On doit avancer dans la vraie écologie (éolien =pompe à fric). Je propose de penser à d'autres idées : photovoltaïque, traitement des déchets, éclairage LED qui permettrait peut-être d'économiser la même quantité de CO2.

Clôture à +- 21h00

A Genappe, le 13 décembre 2017

I. DELHAYE, Service Urbanisme